



## Conseil communal, séance du jeudi 2 mars 2017

### Ordre du jour, chiffre 3, propositions individuelles

#### Postulat « Salubrité aux arrêts de bus »

*Interpellation*

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur les conseillers communaux,

Selon préavis municipal sur les déchets No 2011-18 du 24 octobre 2011, la Municipalité a pour but la mise en place d'un concept « Ville propre » en améliorant la mise à disposition de poubelles publiques. Ce préavis a été approuvé par le Conseil le 16 décembre 2011 (rapport de gestion 2011, page 8).

Lors de la séance du Conseil du 14 avril 2016, le soussigné a formulé le vœu que chaque arrêt de bus soit pourvu d'une poubelle (procès-verbal du 14 avril 2016, page 14).

Le soussigné a eu loisir d'effectuer le parcours du bus communal - à vélo, pas en bus - et a pu constater que les arrêts suivants sont malheureusement encore dépourvus de toutes poubelles :

- Arrêt No 4 **Hôpital**
- Arrêt No 5 Chemin des Dents-du-Midi (Restaurant Les Tombettes)
- Arrêt No 10 Champex (à proximité de l'entreprise **APCO**)
- Arrêt No 11 **GOLF**
- Arrêt No 14 Avenue Margencel (**COOP**)
- Arrêt No 15 **Glariers**

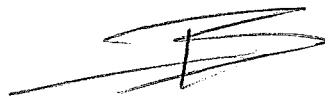
Ces arrêts ne sont pas de moindre importance. Au total, 6 arrêts sur 15 ne disposent pas de poubelles alors que le bus est largement utilisé par des enfants et des personnes âgées.

Par le présent postulat, le soussigné se permet donc de demander à la Municipalité d'installer dans les meilleurs délais une poubelle à chaque arrêt de bus (présent ou futur).

**Au nom du groupe Alternatives – Les Verts**  
Nicolas Biffiger, conseiller communal



Aigle, le 2 mars 2017



Damien Berger

Nicolas Biffiger

